



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

DATE : 23/08/2022

APPEL A PROPOSITIONS : N° HCR/NER/SUP/019/2022

POUR SELECTION D'UN CABINET D'ETUDE POUR MENER UNE ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES URBAINS EN NIAMEY, NIGER

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 15 septembre 2022– 16 :00 Heure locale

INTRODUCTION AU HCR

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'agence a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale pour protéger les réfugiés et résoudre les problèmes des réfugiés dans le monde. Son but principal est de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. Il a aussi pour mandat d'aider les personnes apatrides.

En plus de six décennies, l'agence a aidé des dizaines de millions de personnes à recommencer leur vie. Aujourd'hui, un effectif d'environ 9.000 personnes dans plus de 130 pays continue d'aider environ 60 millions de personnes. Afin d'aider et de protéger certaines des personnes les plus vulnérables du monde dans de nombreux endroits et les types d'environnement, le HCR doit acheter des biens et services à travers le monde. Pour plus d'informations sur le HCR, son mandat et ses activités, veuillez consulter <http://www.unhcr.org>.

1. EXIGENCES

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) Niamey, invite les cabinets d'étude agréés et en règle vis-à-vis de l'administration publique à soumissionner pour mener une étude socio-économique des réfugiés urbains en Niamey, Niger

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), en République du Niger invite donc les prestataires qualifiés à soumettre leurs offres pour les études socio-économiques des réfugiés urbains en Niamey conformément aux Termes de (TdR) en annexe A.

IMPORTANT :

Il est fortement conseillé de lire attentivement cet Appel d'offre. Le non-respect des procédures décrites ici peut entraîner la disqualification du processus d'évaluation des offres.

Sous-traitance : Veuillez lire attentivement l'article 5 des Conditions générales jointes (annexe E).

Ce document ne constitue en aucun cas une offre de contrat avec votre cabinet d'étude.

2. INFORMATION SUR L'APPEL D'OFFRES

2.1 DOCUMENTS

Les annexes suivantes font partie intégrante du dossier d'appel d'offres :

- Annexe A : Terme de Référence (TdR)
- Annexe B : Formulaire Offre Technique
- Annexe C : Format pour la présentation des expériences acquises dans des études similaires à ceux sollicités par le présent appel à propositions
- Annexe D : Formulaire d'enregistrement des vendeurs
- Annexe E : Conditions Générales de contrats de fourniture de services
- Annexe F : Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies

2.2. DOCUMENTATION DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE A FOURNIR

- Une fiche de renseignement sur le soumissionnaire, (ou groupement d'entreprises), notamment en ce qui concerne le statut juridique, les expériences et les capacités financières de l'entreprise ;
- Une copie certifiée conforme du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Une copie certifiée conforme du Numéro d'Identification Fiscale (NIF).

2.3 RECEPTION

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de la réception de cet appel d'offres par retour de courrier électronique à l'adresse suivante : ngrnisms@unhcr.org ou en renseignant le registre des soumissionnaires ayant retiré le dossier d'appels qui sera créé à cet effet que vous alliez présenter ou non une soumission, ainsi que la source par laquelle vous avez obtenu ce dossier d'appel d'offres (par exemple, E - Mail, Chambre de commerce, site UNGM, les médias imprimés, etc.).

IMPORTANT :

Veillez noter que les offres **ne sont pas** à envoyer à l'adresse email ci-dessus.

2.4 DEMANDES DE CLARIFICATION

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre toute demande de clarification à l'égard de cet appel d'offres par e-mail à l'adresse électronique suivante : ngrnisms@unhcr.org

Le HCR prévoit de répondre aux questions posées le plus tôt possible, avant la date de clôture de dépôt des offres.

Les demandes de clarification doivent être claires et concises.

La date limite de réception des demandes de clarification est fixée au 06 Septembre 2022 à minuit heure locale.

IMPORTANT :

Veillez noter que les offres **ne doivent pas** être envoyées à l'adresse ci-dessus. L'envoi des offres directement à cette adresse entraînera la disqualification du soumissionnaire.

2.5 PRESENTATION DE VOTRE OFFRE

Votre offre doit être rédigée en français.

Veillez soumettre votre offre en incluant les annexes fournies. Les offres non-conformes aux formats demandés ne seront pas prises en compte.

IMPORTANT :

L'inclusion de copies de votre offre avec toute correspondance envoyée directement à l'attention de l'acheteur responsable ou tout autre personnel du HCR autre que l'adresse de soumission entraînera la disqualification de l'offre. Veuillez envoyer votre soumission directement et uniquement à l'adresse indiquée dans la section " Soumission des offres " 2.7) de cet appel d'offres.

Votre soumission devra comprendre séparément les offres suivantes :

- Offre technique
- Offre financière

L'offre technique et l'offre financière doivent être scellées dans deux enveloppes distinctes chacune scellée avec les mentions « offre technique plus le nom du soumissionnaire » et « offre financière plus le nom du soumissionnaire » ensuite, ces deux enveloppes mises dans une troisième enveloppe, elle-même scellée avec la mention suivante :

« Appel à propositions : N° *HCR/NER/SUP/019/2022* Avec la mention à n'ouvrir qu'en séance »

Les offres qui ne respectent pas cette exigence seront disqualifiées.

2.5.1 CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

La composante technique de votre proposition doit être présentée avec concision et être structurée suivant l'ordre des informations et documents mentionnés à l'annexe B.

L'offre technique doit comporter au minimum toutes les informations et les documents tels que stipulés dans l'annexe B – Formulaire Offre Technique.

IMPORTANT :

Aucune information sur les prix ne doit être incluse dans l'offre technique. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification.

La présentation de propositions représente en elle l'acceptation des Conditions Générales de contrats de fourniture de services du HCR (Annexe E).

2.5.2 CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE

Le HCR est exonéré de tous les impôts directs et les droits de douane. Les prix doivent être donnés en Hors Taxes/Hors douane en précisant le montant de la TVA.

L'UNHCR fournira les exonérations (TVA et Douane) sous réserve de présentation du NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et ARF (Attestation de Régularité Fiscale) valides du soumissionnaire.

Vous êtes demandé de tenir votre offre valable pendant 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres. L'UNHCR fera de son mieux pour sélectionner le(s) entreprise(s) dans ce délai. Les conditions de paiement standard du HCR sont dans les 30 jours après la livraison des services en bon état et la réception de documents de conformité.

2.6 EVALUATION DE L'OFFRE

2.6.1 EVALUATION TECHNIQUE :

Les offres techniques seront évaluées suivant les étapes ci-après :

Première étape : Critères d'évaluation, réussite ou échec

Le Comité d'évaluation Technique du HCR procédera en premier temps à l'analyse des documents ci-dessous en leur attribuant la note réussite ou échec selon le résultat de l'examen :

n/s	Document
1	Copie certifiée conforme du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)
2	Copie certifiée conforme du Numéro d'Identification Fiscale (NIF)

NB : La non-présentation de l'un ou autre des documents ci-dessus entrainera la disqualification d'office de l'offre du soumissionnaire.

Deuxième étape : Critères d'évaluation, Méthode de pondération

La partie de l'offre technique ci-dessous sera évaluée par pondération. Le score maximal attribué aux critères techniques ci-dessous représente 70% du score total (offre technique + offre financière).

N°	Critères d'évaluation	Description	Note de Base
1	EXPERIENCES ANTERIEURES	Expérience (8 ans) dans la réalisation d'études dans les domaines d'évaluation socio-économique en milieu urbain ; Niamey Expérience démontrée pour la réalisation d'études quantitatives et qualitatives, y-compris l'utilisation de collecte de donnée (au moins 5 études antérieures). Bonne compréhension du contexte au Niger et bonne contextualisation des TDRs: réfugiés et communautés hôte en milieu urbain Niamey ; Démontrer une expérience de travail dans le contexte de déplacé forcé, est un atout ; Avoir une forte capacité dans la conception, la gestion des données et les statistiques ; Avoir la capacité à stocker et à conserver les données d'une manière qui protège l'identité des répondants, conformément aux règles de protection en ligne avec le HCR. Liste des études similaires (clients, localisation, cout) et fournir au moins cinq procès-verbaux ou contrats ou attestation de bonne fin d'exécution durant les cinq dernières années	25 points
2	PERSONNELS CLES	Composition du personnel et qualification (donner une brève description du personnel les qualifications), les copies des diplômes et certificats, et toutes autres informations pouvant démontrer les capacités à fournir les prestations envisagées ;	10 points
3	CONFORMITE AUX TERME DE REFENCE (CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES)	Méthodologies d'exécution des études incluant un chronogramme des activités pouvant conduire à l'atteinte de résultats attendus Liste des matériels et moyens adaptés à la réalisation de ces études/enquêtes. Plan de travail clair reflétant une appréciation réaliste et le respect des délais intermédiaires et finaux conformément au cahier des charges.	25 points
4	CAPACITES FINANCIERES	Bilan financier certifié des trois dernières années + ligne de crédit bancaire	10 points
TOTAL =			70

Remarque : Seules les propositions techniques ayant reçu un score minimal de 50 des 70 points attribués à l'offre technique seront considérées comme techniquement conformes aux exigences du HCR.

2.6.2 EVALUATION FINANCIERE :

Il sera attribué à l'offre financière 30% du score total (offre technique + offre financière).

Seules les offres financières des soumissions ayant passées avec succès l'évaluation technique seront analysées.

L'offre financière la moins chère recevra la totalité des points (30%) et les autres offres recevront les scores suivant la formule ci-dessous :

$$\text{Score soumissionnaire X} = \frac{30(\text{score maximum de l'offre financière}) \times \text{Offre la moins chère}}{\text{Offre X}}$$

NB : les offres présentées dans une monnaie autre que le Franc CFA seront converties au taux de change des Nations Unies en vigueur à cette date.

2.6.3 Attribution du marché :

La soumission estimée convenant le mieux aux intérêts du HCR sera celle qui aura présenté les documents généraux, techniques et financiers demandés et qui est en conformité avec les termes de référence et qui aura obtenu le nombre total des points (offres technique et financière) le plus élevé.

Evaluation

Proposition technique : 70 points

Proposition financière : 30 points

Le score total de la proposition à être évaluée sera obtenu selon la formule suivante :

Score total de la proposition	=	Score technique de la proposition	+	Score financier de la proposition
--------------------------------------	---	--	---	--

2.7 SOUMISSION :

L'enveloppe contenant vos offres (technique et financière) doit porter la mention indiquée ci-dessous, et doit être envoyée à l'adresse ci-dessous indiquée et déposée dans la « Boîte de Réception des Offres » du HCR.

UNHCR REPRESENTATION DU NIGER A NIAMEY

BP : 12 201 NIAMEY

QUARTIER DAR-ES-SALAM, avenue du Mounio.

Appel à propositions : N° HCR/NER/SUP/019/2022

À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture.

Date de clôture de dépôt des soumissions : jeudi, le 15 septembre 2022 à 16 :00 heure locale.

IMPORTANT :

Toute offre reçue après cette date ou à une autre adresse HCR sera rejetée. Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la soumission des offres, en avisant tous les soumissionnaires potentiels simultanément.

Le HCR ne demandera les informations qui ne se trouvent pas dans l'offre. Par conséquent, pour s'assurer que l'information dans les offres soit suffisante, le soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de l'offre, tous les formulaires, les extraits, les descriptions et les autres informations nécessaires que le soumissionnaire jugera importants pour la compréhension de son offre.

2.8 L'ACCEPTATION DES OFFRES :

Le HCR se réserve le droit d'accepter tout ou une partie de votre offre.

Le HCR peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le contenu proposé lors de l'attribution du contrat et ne pas s'attendre à une variation significative du taux soumis. Toute augmentation ou diminution de la durée du contrat serait négociée avec le soumissionnaire retenu dans le cadre de la finalisation des commandes d'achat des biens.

Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la remise des offres, en informant tous les soumissionnaires potentiels par écrit. La prolongation de ce délai peut s'accompagner d'une modification des documents de sollicitation préparés par le HCR de sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification faite par un fournisseur éventuel.

Pour des raisons de gestion internes et spécifiquement dans certaines situations, le HCR peut à sa discrétion annuler tout le processus auquel cas tous les soumissionnaires seront tenus officiellement informés.

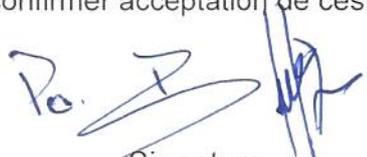
Veillez noter que le HCR n'est pas tenu de choisir l'un des soumissionnaires qui soumettent leurs offres et ne s'engage en aucune façon à sélectionner l'entreprise qui offre le prix le plus bas. En outre, le marché sera attribué à l'offre jugée la plus adéquate aux besoins, ainsi que de se conformer aux principes généraux du HCR en particulier et SNU en général, y compris le rapport qualité-prix.

2.9 DEVISE ET CONDITIONS DE PAIEMENT POUR LES COMMANDES D'ACHATS

Tout bon de commande (Purchase Orders) émis en réponse à cette demande de propositions sera effectué en équivalent en Francs CFA de la devise de l'offre gagnante. Le paiement sera effectué conformément aux Conditions Générales pour l'Achat de Services et après confirmation de l'exécution satisfaisante des services par l'UNHCR.

2.10 CONDITIONS GENERALES DE CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES 2018

Veillez noter que les Conditions Générales des Contrats pour la fourniture de services telles que présentées en annexe E doivent être strictement respectées dans le but d'entrer dans tout contrat éventuel. Le soumissionnaire doit confirmer l'acceptation de ces conditions par écrit.


Signature
Représentation HCR Niamey/Niger
Unité Approvisionnement

